



Avis de publication du Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la ville.

1. Lors de sa séance tenue le 24 août 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la ville*.

Résumé :

Le Plan d'urbanisme de Longueuil est un document stratégique qui traduit la vision de la Ville ainsi que les valeurs et préoccupations de ses citoyens en termes de planification et d'aménagement du territoire. Il vise notamment à bien organiser, bâtir, améliorer, optimiser ou protéger le territoire (quartiers, lieux d'emplois, secteurs commerciaux, zone agricole, composantes naturelles, etc.), à dresser les lignes directrices pour les différents règlements d'urbanisme d'arrondissement et à orienter certains plans, politiques ou interventions de la Ville.

Ce nouveau Plan d'urbanisme s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Longueuil Il remplace le Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil qui est composé des plans d'urbanisme des anciennes villes constituant la Ville de Longueuil, de divers programmes particuliers d'urbanisme et d'un document complémentaire.

2. Ce règlement est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de la Ville de Longueuil.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

4. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Longueuil, le 28 octobre 2021.

Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière